

## APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL

## Coordonnateur de la CDOEA

(commission départementale d'orientation vers les EGPA)

et

# chargé de mission EHP

(Elèves à Haut Potentiel)

#### **TEXTES DE REFERENCE**

- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Arrêté du 21 octobre 2015 concernant les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Arrêté du 7 décembre 2005, composition et fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

### **CADRE**

Le coordonnateur de la CDOEA est membre de l'équipe du service départemental école inclusive. Il accomplit ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH). Il travaille en partenariat avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude (DSDEN), les circonscriptions, les établissements scolaires (collèges) et les écoles.

En qualité de chargé de mission EHP, le personnel participe au pilotage départemental, à la gestion des questions posées sur la messagerie académique dédiée et assure le suivi des situations individuelles d'élèves.

#### **MISSIONS**

Le coordonnateur de la CDOEA est en charge de l'organisation des commissions pour l'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés et du suivi des dossiers qui y sont rattachés.

Une mission complémentaire concerne les activités dédiées aux élèves à haut potentiel.

#### **FONCTIONS**

La coordination de la CDOEA consiste à :

- Instruire et suivre les dossiers des élèves
- Planifier, préparer, organiser les réunions de sous-commissions et de CDOEA
- Participer aux CDOEA, assurer le secrétariat durant les séances et le suivi des décisions (courriers aux familles, réception des réponses, suivi des recours, ...)
- Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions et notamment dans l'information et le suivi des effectifs
- Assurer le lien avec les parents ou les responsables légaux des élèves
- Travailler en lien avec le service en charge de l'affectation des élèves (DOSPE), notamment pour l'analyse des affectations (initiales ou du fait de déménagement, exclusions, ...)
- Collaborer au groupe de pilotage des directeurs de SEGPA de l'Aude

La mission complémentaire EHP consiste à :

- Assurer la communication avec les personnels de l'éducation nationale et les familles en demande d'information sur le réseau EHP
- Participer à l'animation du comité départemental pour la scolarisation des élèves à haut potentiel et participer à la rédaction et à la diffusion d'outils d'accompagnement des équipes pour répondre aux besoins particuliers des élèves concernés.
- Organiser et participer aux actions de sensibilisation et de formation.

## **COMPETENCES**

- Connaissance du système éducatif, premier et second degré, et de l'ASH, en particulier de l'adaptation scolaire, et du rôle des différents acteurs
- Capacité d'écoute, de communication et de médiation
- Capacité à travailler avec les différents partenaires
- Capacité à organiser et planifier avec rigueur un travail administratif
- Capacités à utiliser des outils informatiques courants (bureautique, messagerie, ....)

#### **CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

- Être titulaire du CAPPEI, de préférence
- Poste incompatible avec un temps partiel
- Poste basé à la DSDEN de l'Aude, Circonscription ASH-Ecole inclusive

# **OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE**

Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.